

**COMMUNE DE SAINT-POINT-LAC****COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 12 Octobre 2020****Affiché le 15/10/2020**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Point-Lac s'est réuni à la Mairie le 12 octobre 2020, à 18 heures 30, sur convocation de Madame le Maire en date du 08 octobre 2020.

Présents : Mmes Patricia FAGIANI, Elodie ROBBE, Lisa RUBILONI, Mélanie ALPY, Mathilde COUTURIER, Sandrine VALLET, Françoise NORMAND et M. François HANROT

Excusée : Mme Aurélie GRARD

Procuration : 0

Secrétaire de séance : Mme Lisa RUBILONI

Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 9 septembre à l'unanimité des membres présents.

**I. Taxe d'aménagement :**

Un courrier reçu de la DDT rappelle que la taxe d'aménagement doit être débattue pour instituer ou modifier le taux et les exonérations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il est décidé de proroger les dispositions existantes.

Taux fixé actuellement à 5%

Taux maintenu à 5%

➤ *Approbation à l'unanimité*

**II. CCID : désignation d'un nouveau membre.**

M. MONTAVON n'est plus candidat ; membre actuel : Daniel PACQUELET

Frédéric CANELLE est candidat au remplacement de M. MONTAVON.

➤ *Candidature approuvée à l'unanimité*

**III. Dissolution du CCAS**

Le conseil municipal fait le constat d'une activité inexistante du CCAS et entérine sa dissolution déjà envisagée par l'équipe de la mandature précédente.

➤ *Dissolution approuvée à l'unanimité*

#### **IV. Droit à la formation des élus**

L'article 15 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, a créé un droit individuel à la formation (DIF). Il est ouvert à tous les élus, qu'ils perçoivent ou non une indemnité de fonction : ils accumulent ainsi 20 heures de droit à la formation par année de mandat. Sa gestion administrative, technique et financière est assurée par la Caisse des dépôts et consignations, chargée d'instruire les demandes de financement formulées par les bénéficiaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes, en lien avec les compétences exercées par la commune et avec l'objectif de renforcer la compréhension des problématiques locales :

- La gestion locale, l'élaboration budgétaire, la fiscalité et les finances locales, les contributions financières versées par l'état aux collectivités territoriales ;
- La pratique de l'achat et des marchés publics, la délégation de service public et la gestion de fait ;
- L'aménagement, la transition écologique, les objectifs de développement durable (ODD) et ses différentes déclinaisons en matière de stratégies territoriales ;
- Les fondamentaux de l'action publique locale, la démocratie locale, le fonctionnement institutionnel des collectivités territoriales et leurs partenaires.

➤ *Approbation à l'unanimité*

#### **V. Location de l'appartement communal de la mairie : fixation du loyer**

La municipalité a été saisie d'une demande pour la location de l'appartement communal situé au-dessus des locaux de la mairie. Après la visite des lieux par le Bureau Municipal et en présence du demandeur, il est proposé :

- de mandater une entreprise pour établir les diagnostics obligatoires : amiante, énergie (DPE), plomb, installation électrique pour un coût de 350€
- de fixer le montant du loyer à 400€, sous réserve de diagnostics favorables.

➤ *Approbation : 7 voix pour, 1 abstention*

#### **VI. Décisions modificatives :**

*Budget communal :*

Correction d'une anomalie signalée par la Trésorerie par transfert du compte D 21318 vers D 2313.

*Budget eau*

Affectation d'excédent de budget au compte D658 *charges diverses de gestion courante*.

➤ *Approbation à l'unanimité des 2 DM*

## **VII. Subvention FC Remoray :**

Le club a fait parvenir un courrier en mairie pour une demande de subvention. L'association fait le bilan de l'évolution des effectifs et de ses objectifs de progression en termes d'encadrement et de classement sportifs. L'essor escompté implique des besoins nouveaux avec un nouveau terrain et son vestiaire pour les féminines, un éclairage pour le stade de Vaux et la mise aux normes du vestiaire de Labergement. 14 jeunes de St-Point sont adhérents du club.

Il est rappelé que la commune a pris l'habitude de ne pas traiter les demandes de subvention en cours d'année. Les décisions sont prises au moment de l'élaboration du budget. Il est proposé de ne pas déroger à cette règle de conduite et d'adresser un courrier au club pour obtenir un complément d'informations pour connaître le type et le montant de subvention attendus. La subvention serait alors à inscrire au budget 2021 de la commune.

➤ *Approbation à l'unanimité*

## **VIII. Aménagement de voirie**

### *Prêt Caisse des Dépôts & Consignations*

Compte-tenu des avenants décidés concernant les travaux d'aménagement de voirie par l'entreprise Colas, une augmentation du prêt CDC a été décidée. Le réajustement budgétaire du BP n'avait notifié cette augmentation qu'en recette d'investissement. Il convient de le compléter avec l'inscription en dépense correspondante.

Une décision modificative du BP 2020 est proposée : 50 000€ demandés en prêt doivent être inscrits en recette et dépense.

Dépenses : augmentation de 50 000€ art. 2151 → *réseau de voirie*

Recettes : augmentation de 50 000€ art. 1641 → *emprunt en euros.*

➤ *Approbation à l'unanimité*

### *Avancement des travaux*

Des réunions de chantier ont eu lieu toutes les semaines en présence de M. J.E. Duquet du cabinet JD BE maître d'oeuvre et de M. E. Marchand de l'entreprise Colas.

A ce jour, ont été réalisés :

- le mur de soutènement, les trottoirs, les reprises de chaussée et les enrobés de la route de Malpas
- l'élargissement et l'enrobé de la sortie de l'aire de camping-cars et du chemin piétonnier rue du Lac.

Il reste le garde-corps à poser sur le mur de soutènement route de Malpas, la résine piétons et les barrières bois autour du parking rue du Port. Une difficulté a retardé les travaux rue du Port avec la problématique du passage du camion de collecte du verre. Il s'avère que le marché passé par Préal avec la société en charge de

la collecte entraîne la circulation d'un camion trop volumineux pour le schéma de circulation prévu. Les plans ont été réajustés au niveau des virages pour permettre cette circulation. De plus, il a été décidé avec les services techniques de la CCLMHD de déplacer les containers à verre du camping pour se mettre en conformité avec les règles de sécurité qui interdisent au camion de recourir à la marche arrière. Les travaux devraient être terminés cet automne pour ce qui concerne la zone de loisirs. La seconde partie prévue au printemps concernera la rue Damvauthier.

#### **IX. Communication : site internet**

La réactivation du site internet de la commune rencontre quelques difficultés. L'équipe en charge de cette tâche en explique le détail au conseil. Il semble toutefois que quelques séances de travail devraient permettre d'aboutir bientôt. Les informations passent encore pour le moment par l'affichage classique.

#### **X. Camping et aire camping-cars**

La saison touristique est terminée. Le camping est fermé depuis le 19 septembre. L'équipe en place a procédé à sa fermeture habituelle. Mme Valérie Jourdin quitte ses fonctions de régisseuse. Le bilan de la saison sera établi dans les semaines à venir. L'aire de camping-car est restée accessible aux touristes malgré les travaux.

#### **XI. Calendrier prochaines réunions**

16 octobre : commission lien social, communication, éducation, culture

2 novembre : commission travaux, urbanisme, environnement

9 novembre : commission tourisme et camping

23 novembre : prochain CM.

#### ***Questions diverses :***

Les conseillers délégués aux différentes commissions communautaires reçoivent leurs premières convocations pour ce mois d'octobre.

Le conseil municipal a pris connaissance de la lettre de démission de son Premier adjoint en la personne de Françoise NORMAND qui exprime cependant le souhait de rester au Conseil Municipal. Le conseil regrette mais comprend cette décision et assure Mme Normand de son soutien. Sa participation au Conseil municipal est reçue positivement.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et close à 21 heures 15.*